

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 27/12/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20231227-23_162-DE

**Objet : Subvention à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'aide à la location des locaux
N° : DCM2023/162
PUBLIÉE LE : 26/12/23**

L'an deux mille vingt trois, **le lundi dix-huit décembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 11 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Annette DABIT, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 2 – Pouvoirs : 6 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu la demande de la Mission locale du 27 novembre 2023 pour l'aide à la location des locaux pour l'année 2023;

Vu la délibération 11/196 bis du 27 juin 2011 prévoyant le versement d'une subvention calculée à hauteur de 50 % des montants du loyer de l'année ;

En 2023, la dépense au titre des loyers de la Mission locale, pour la location des bureaux situés au 54 bis avenue Stanislas de Commercy, s'élève à 17 124,24 €.

Sont pris en compte les avis d'échéance de janvier à décembre 2023 (pour des quittances de décembre 2022 à novembre 2023).

La subvention calculée pour 2023 est de **8 562,12 €** (+6,52 % par rapport à 2022).

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention d'aide à la location des bureaux pour 2023, à la Mission Locale du Sud Meusien, d'un montant de 8 562,12 €.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention d'aide à la location des bureaux pour 2023, à la Mission Locale du Sud Meusien, d'un montant de 8 562,12 €.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification